NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 30 juillet 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Notification de la révision du Règlement d'application de la Loi sur la préservation des végétaux et d'autres décisions pertinentes |
| Les révisions du Règlement d'application de la Loi sur la préservation des végétaux et d'autres décisions pertinentes, notifiées au moyen du document G/SPS/N/JPN/620 du 4 mars 2019, ont été publiées dans le Journal officiel du Japon le 29 juillet 2019. Elles entreront en vigueur le 29 janvier 2020, à l'exception de la suppression du pays aux points 8 et 16 du tableau 2 de l'annexe, et de la suppression du pays aux points 23, 24 et 25 du tableau 2-2 de l'annexe. |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (*jj/mm/aa*): sans objet. |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *Standards Information Service* (Service d'information sur les normes)  *International Trade Division* (Division du commerce international)  *Economic Affairs Bureau* (Bureau des affaires économiques)  *Ministry of Foreign Affairs* (Ministère des affaires étrangères)  2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  Tokyo 100-8919 (Japon)  Téléphone: +(81 3) 5501 8344  Fax: +(81 3) 5501 8343  Courrier électronique: enquiry@mofa.go.jp |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *Standards Information Service* (Service d'information sur les normes)  *International Trade Division* (Division du commerce international)  *Economic Affairs Bureau* (Bureau des affaires économiques)  *Ministry of Foreign Affairs* (Ministère des affaires étrangères)  2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  Tokyo 100-8919 (Japon)  Téléphone: +(81 3) 5501 8344  Fax: +(81 3) 5501 8343  Courrier électronique: enquiry@mofa.go.jp |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**